

**Lyon le 1 mai 1875**

Article 2 N°999 Génie Place de Lyon

**Procès verbal de conférence** (sur l'emplacement des divers magasins et établissements nécessaires au service de l'artillerie dans le Fort de Bron).

*L'an 1875 et le 1<sup>er</sup> mai*

*MM Capitain, chef d'escadron, Commandant l'artillerie du 2<sup>ème</sup> arrondissement.  
Et Tétard, Capitaine du Génie, délégué à cet effet M. le Colonel, Chef du Génie, de  
la place de Lyon ; se sont réunis en conférence, à l'effet de déterminer de concert  
l'importance et l'emplacement des divers magasins d'autres locaux nécessaires au  
service de l'artillerie dans le Fort de Bron.*

*Après avoir pris connaissance du rapport sur les emplacements des forts à élever  
autour de Lyon, rédigé par Mrs. Les inspecteurs Généraux de Berkhlein et Chareton.  
Du rapport du 9 mai 1874, sur l'organisation des nouveaux ouvrages de défense  
rédigés par la Commission spéciale d'officiers Généraux de l'Artillerie et du génie.  
De diverses instructions sur les magasins à poudre, et notamment de l'instruction  
destinée à guider les Commissions locales dans l'application de la circulaire  
ministérielle du 22 aout 1874.*

*Les plans préparés par le service du Génie pour la construction du fort de Bron.  
Les membres de la conférence se sont arrêtés d'un commun accord aux propositions  
formulées ci après.*

*1° Magasins à poudre.*

*Le fort de Bron doit se composer d'une crête haute ou cavalier  
exclusivement réservée, partie à l'artillerie, partie à l'Infanterie :  
L'armement serait composé de:*

*36 pièces pour les crêtes*

*10 pièces pour les flanquements ainsi réparties comme calibres.*

*Nature des canons*

*nombre*

*Canon de 16*

*10*

*Canon de 24 de place*

*4*

*Canon de 138 mm*

*12*

<i>Canon de 12 de place</i>	<i>8</i>
<i>Canon de 4 de campagne</i>	<i>4</i>
<i>Obusier rayé de 22 de la marine</i>	<i>2</i>
<i>Obusier lisse de 16</i>	<i>6</i>
<i>Total</i>	<i>46 pièces</i>

*Détail des poudres nécessaire à cet armement.*

*En admettant les pièces approvisionnées à 500 coups, il faudrait :*

<i>Pour 10 canons de 16 .....</i>	<i>500 X 10 X 6kg300 = 31500 kg</i>
<i>Pour 4 canons de 24 .....</i>	<i>500 X 4 X 3kg500 = 7000 kg</i>
<i>Pour 12 canons de 138.....</i>	<i>500 X 12 X 5kg260 = 31560 kg</i>
<i>Pour 8 canons de 12 .....</i>	<i>500 X 8 X 1kg900 = 7600 kg</i>
<i>Pour 4 canons de 4 rayé.....</i>	<i>500 X 4 X 0kg750 = 1500 kg</i>
<i>Pour 2 obusiers rayé de 22 .....</i>	<i>500 X 2 X 10kg = 10000 kg</i>
<i>Pour 6 obusiers lisse .....</i>	<i>500 X 6 X 1kg500 = 4500 kg</i>
<i>Augmentation de 1/20 pour déchets, artifices etc.....</i>	<i>4683 kg</i>

*Total 98343 kg porté à 100000 kg*

*Mais en prévision de l'augmentation probable du calibre des pièces de place et de la construction de batteries annexes au Petit Parilly et à Lessivaz, pour lesquelles le fort deviendrait un centre d'approvisionnement et pour éviter peut être plus tard, des agrandissements de magasins ou même des constructions nouvelles, toujours onéreuses quand les terrassements sont achevés, il a semblé convenable aux membres de la conférence de proposer un approvisionnement au total de :*

***140000 Kg***

*Ainsi deux magasins à poudre pouvant contenir chacun :*

***70000kg*** *de poudre seraient suffisants*

*En admettant les poudres logées dans des caisses, et celles-ci rangées dans chaque sur 4 rangs et engerbées sur 10 de hauteur, dans deux rangs et sur 9 dans les deux autres il suffirait d'assigner à chaque magasin les dimensions suivantes : dans œuvre*

*Largeur 6 m, longueur 18m80, hauteur sous clé au dessus du plancher 4m80.*

*Quant aux emplacements des deux magasins à poudre, il a paru convenable aux membres de la Conférence de les choisir sous le parados de la gorge aux extrémités des flancs. Par l'un des pignons, ils touchent à la communication*

*souterraine générale qui relie le terre plein de la gorge à la caserne et aux différents abris et monte-charges. Par l'autre pignon, ils donnent sur une petite cour, à ciel ouvert en temps de paix et recouverte de terre en temps de guerre.*

## **2° Chambre de chargement.**

*La chambre de chargement serait placée aussi sous le parados de la gorge reliée au terre plein de celle-ci par un corridor souterrain et à la communication souterraine générale par un corridor de 1m.50 de largeur qui ne serait autre que le prolongement d'un des couloirs d'assainissement du magasin à poudre du flanc droit.*

*Cette chambre de chargement aurait 32 m2 de superficie et d'une petite chambre d'éclairage ; De la sorte, il serait possible d'amener à couvert les projectiles vides à la chambre de chargement et de les ramener de même une fois chargées, jusqu'à leur lieu de destination.*

### **Un texte a été rajouté ensuite :**

*« Le service de l'artillerie a reconnu que le chargement des projectiles devait se faire dans les salles de rempart, les membres de la conférence pensent que la construction de la chambre de chargement devra être ajournée les fonds nécessaires à cette construction pourront trouver ailleurs un emploi plus utile. »*

## **3° Magasins à cartouches et artifices.**

*Il y a à loger :*

<i>1.000. 000 de cartouches</i>	<i>22500 fusées métalliques ou percuteurs</i>
<i>4000 fusées en bois</i>	<i>45000 étoupilles</i>

*Le premier magasin du rez-de-chaussée de la caserne à droite servirait à renfermer ces cartouches et artifices à la condition que de petites gaines d'assainissement soient construites sous son plancher. Sa superficie est de 100,28 m2.*

*Dans le cas où, en temps de guerre, on jugerait imprudent de conserver les cartouches et artifices, sous les logements des hommes, on pourrait les mettre dans les magasins du rez-de-chaussée des batteries cuirassées. Il y a en effet 6 de ces magasins, chacun d'une superficie de 32,18 m2, et 4 de ces magasins suppléeraient largement au magasin de la caserne.*

## **4° Magasins aux projectiles chargés.**

*Les 100 projectiles par pièce qui doivent être chargés à l'avance seraient déposés dans les abris des remparts.*

## ***5° Magasins aux projectiles vides.***

*Les projectiles sphériques seraient déposés dans les cours, les autres dans deux magasins du rez-de-chaussée de la caserne qui représentent ensemble une superficie de 200,60 m<sup>2</sup>*

## ***6° Magasins aux agrès et au Matériel de rechange***

*Il y a au rez-de-chaussée de la caserne 13 magasins dont 3 ont déjà été destinés au service de l'artillerie ; parmi les autres, il faut pour le service des subsistances et celui du génie, sans compter le magasin du milieu servira plutôt de passage que de magasin.*

*On pourrait donc, en donnant satisfaction à ces deux services, consacrer encore 4 magasins au remisage des agrès et du matériel de rechange. Ils présentent une superficie de 401,20 m<sup>2</sup>.*

## ***7° Forge et atelier de réparation.***

*L'emplacement choisi serait situé sous le flanc gauche du parados de la gorge à 45m environ du pignon le plus rapproché du magasin à poudre du flanc gauche.*

*Les locaux ci-dessus désignés sont les seuls dont le service de l'Artillerie ait besoin.*

*Fait et clos à Bron, les jours, mois et an que dessus.*

*Le Chef d'Escadron et le Capitaine de Génie*

## **Conclusions :**

Peu de transformations, seul la forge se retrouve à côté de la pompe.

La chambre de chargement n'a pas été construite mais on voit le départ du couloir à côté du magasin à poudre.

Il y a bien eu 13 salles dans la caserne du cavalier, la salle du milieu ne servira que de passage pour accéder à la caponnière centrale.

Les 6 magasins ont été construits dans les galeries, on en voit un lors des visites.

Les abris rempart sont aussi parfois appelé abri traverse.

Le fort devaient être bien rempli, car peu de places pour le stockage.

La quantité de poudre est énorme et il va y en avoir relativement longtemps stocké, la mairie fera la demande de réduire par la suite cette quantité.